



RÉHABILITATION D'UN IMMEUBLE POUR CRÉER 14 LOGEMENTS DANS UN FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS

COLOMBES, 66, AVENUE MENELOTTE

Département
Hauts de Seine

Arrondissement
Nanterre

Population municipale
85 357 hab. (2012)

Livraison
mai 2015

Nombre de logements
14

Prix de revient
2,31 millions €

En 2005, la Ville de Colombes a fait l'acquisition d'un café-hôtel qu'elle a revendu à notre association. Face à un déficit de structures, en proche banlieue, pouvant accueillir des jeunes en mobilité économique, Freha a souhaité réhabiliter le bâtiment pour y construire un foyer de jeunes travailleurs. Sa gestion est confiée à l'Appart', dont le projet social est de favoriser l'autonomie des jeunes.

Le diagnostic structurel avait révélé le mauvais état de la charpente et la corrosion des fers des planchers. Seuls les murs porteurs en brique des façades ont pu être conservés. Les travaux ont commencé en mars 2014.

Freha a voulu améliorer sensiblement les performances énergétiques du bâtiment. Ainsi les murs de façades existants ont été recouverts d'une isolation pour supprimer les ponts thermiques. L'eau chaude est produite par une chaudière collective à condensation. Les menuiseries sont équipées d'un vitrage à isolation thermique et phonique renforcée. Le bâtiment a ainsi reçu la Certification Patrimoine Habitat Environnement (millésime 2009).

Le nouveau bâtiment compte 14 logements meublés, dont deux appartements accessibles aux personnes à mobilité réduite, et des espaces communs.

LA CONSTRUCTION

Maître d'ouvrage	Freha
Maître d'œuvre	Groupe Brazil architectes
Gestionnaire	L'Appart'
Durée du chantier	15 mois
Surface habitable	387 m ²
Typologie des logements	14 logements de 16 à 18,8 m ² .
Coûts travaux au m²	3015 € TTC

Financement	}	20,4 % Subvention Ville de Colombes
		19,9 % Subvention État
		16,6 % Subvention CAF
		12,7 % Subvention Région ÎdF
		4,5 % Subvention Fondation Abbé Pierre
		1,1 % Subvention association Quatre Chemins
		15,1 % Prêt Action Logement Solendi
		9,7 % Prêt CDC

Le montant des subventions représente 80,4 % du prix de revient de cette opération.

LA LOCATION

Résidents

Hommes et femmes, de 18 à 30 ans, en mobilité économique ou sociale c'est-à-dire en mobilité d'emploi, de décohabitation ou d'insertion.

Attribution des logements

4 Préfecture,
7 Solendi,
3 Ville de Colombes (dont un rétrocedé à l'association Quatre Chemins)

Redevance mensuelle

TI de 16m² : 355 €
TI de plus de 18m² : 468 €
(APL non déduite)

Parties communes

Bureau, buanderie, chaufferie, WC

Avant réhabilitation



Après réhabilitation

